CAFE CITOYEN DU 3 DECEMBRE 2022

Salle Félix Jourdan à St Hilaire du Touvet

Présences au début de la réunion : 4 personnes soit 2 élues (adjointes) et 2 adhérents Adepal ppr.

En attendant l’arrivée d’autres participants, à la demande de l’Adepal ppr, la discussion a porté sur la mémoire des centres de santé et la création de la commission qui définira la composition des panneaux de mémoire, sujet d’un précédent café citoyen.

Isabelle RUIN, adjointe chargée de la participation citoyenne et de la communication, va établir un cahier des charges, outil de pilotage primordial pour définir les besoins et les spécifications d’un projet et, par-dessus tout, le rendre compréhensible par tous. La liste des personnes intéressées par la commission, inscrites lors du café citoyen d’octobre, sera élargie à des personnes qui ont déjà travaillé sur ce sujet antérieurement, et une convocation à une première réunion sera établie prochainement. Des demandes de subvention à différents organismes et fondations seront prévues dès que le projet sera défini et évalué.

Une maman d’enfant de l’école du plateau arrive ensuite. Elle souhaite parler des problèmes d’effectifs de la restauration scolaire sur le plateau, sujet à l’ordre de ce jour. Le logiciel d’inscription ne serait pas accessible actuellement aux parents. L’élue aux affaires scolaires, Véronique FERNANDEZ, présente la situation et précise que, en cas de problème d’accès au logiciel, les parents peuvent s’adresser aux services de la mairie. Le problème est le suivant : Quelques enfants, bien qu’inscrits à la cantine et à la garderie (et payant les frais) sont peu présents en réalité, prenant ainsi la place d’autres enfants qui, eux, le seraient, par nécessité familiale. Il semble donc nécessaire de faire un appel au civisme des parents et leur rappeler que la gestion de la cantine et de la garderie n’est pas un problème facile à gérer pour les élus en charge de ce dossier, et qu’ils doivent, tous, faire preuve de solidarité.

Apparemment, le problème d’effectifs serait réglé l’an prochain par la création d’un 3è service de repas. Par ailleurs, Le 2è cuisinier manquant a été remplacé : un nouveau cuisinier expérimenté prendra son poste en janvier 2023. Un service de transport d’élèves à la pause méridienne va, vraisemblablement être supprimé par la com com.

Les deux représentants de l’association ADEPAL PPR évoquent le coût, pour la commune, de la restauration scolaire et de la garderie (140 000€ par an) dépense qui doit être supportée par tous les contribuables de la commune. Il n’apparait pas normal que les familles d’enfants scolarisés sur le plateau, les plus aisées financièrement, bénéficient d’un tarif très avantageux pour eux (le coût du repas et de la garderie est facturé au maximum 7€40/jour alors que le coût réel est de 14€). Il semblerait donc nécessaire que la commune modifie le quotient familial afin que les familles à hauts revenus contribuent de manière plus équitable au coût de fonctionnement de la restauration scolaire, ce qui faciliterait l’aide aux familles confrontées à des difficultés financières, et limiterait les dépenses de fonctionnement de la commune, déjà très élevées.

Rappelons qu’une commune n’est pas obligée de mettre en place une restauration scolaire dans ses écoles primaires.

Dans le cas présent, on peut constater et regretter que ce café citoyen, dédié au fonctionnement de la cantine et de la garderie, ait suscité si peu d’intérêt chez les parents d’élèves du Plateau, une seule maman d’élève ayant participé à ce café citoyen. Des représentants des parents et l’adjointe aux affaires scolaires s’étaient déjà réunis auparavant pour discuter de ce problème. Cela explique peut-être le peu de participation de ce jour.

En fin de réunion, une personne de St Bernard est venue évoquer deux autres problèmes :

1/ La sécurité sur la route des 22 martyrs, qui rejoint le CD 30 en direction de St Hilaire depuis le centre du village (à proximité du centre culturel St Benoit et du magasin général) où l’éclairage public est inexistant depuis longtemps, alors que les riverains ont demandé, sans résultat, à plusieurs reprises, l’intervention des services municipaux.

2/ Il subsiste un problème (déjà évoqué dernièrement par l’ADEPAL PPR) concernant l’adressage, la numérotation des habitations à St Bernard et l’installation de la fibre pourrait en être affectée.

Un habitant de St Pancrasse, représentant l’Adepal ppr, informe que les opérateurs (Orange) auraient pris en compte, pour l’éligibilité, le n° de parcelle ou le n° de téléphone fixe du propriétaire et non le n° sur la voie.

Par ailleurs, la Base d’adresses locale et nationale a été mise à jour, à présent selon la dernière newsletter de la municipalité. Il ne devrait plus y avoir de problème pour la réception du courrier, les livraisons ou pour les services de sécurité.

A St Bernard, beaucoup de personnes affichent sur leur boîte à lettres 2 numéros d’adresse (l’ancien et le nouveau après regroupement de communes) ce qui ne facilite pas la distribution du courrier. Certaines n’affichent que l’ancien numéro ce qui peut prêter à confusion avec les nouveaux numéros de St Pancrasse.

Les représentants de l’Adepal ppr quittent la réunion à 12h 05.

Le 4 décembre 2022

ADEPAL PPR.